



**L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)**

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 octobre 2018, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au réseau d'assainissement, il y a lieu de porter les restrictions suivantes au chemin vicinal à Goedange-Village et ceci à partir du 29 octobre 2018 jusqu'à la fin des travaux :

**A l'occasion de la situation susmentionnée, la circulation sera interdite dans les deux sens au tronçon de rue indiqué en couleur rouge sur le plan cadastral annexé. Une déviation sera mise en place.**

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,